

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 49 et 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, modifié en dernier lieu par le décret n° 2012-1229 du 5 novembre 2012 ;

Vu la délibération 2018 DRH 28 fixant les ratios promus promouvables pour les corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes et pour les ingénieurs, cadres supérieurs d'administrations parisiennes, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 ;

Vu l'avis du Comité technique central en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. \_\_\_\_\_ au nom de la \_\_\_\_\_ Commission,

Délibère :

Article premier : Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur corps ou à l'échelon spécial du grade correspondant, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement apprécié au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions. Toutefois, pour les corps dont le reclassement n'est intervenu que le 1<sup>er</sup> janvier ou le 1<sup>er</sup> février 2019, le respect des conditions sera apprécié à cette même date pour les promotions de l'année 2019.

Lorsque le nombre de promotions ainsi calculé n'est pas entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé au titre de l'année suivante.

Article 2 : Les taux de promotion, au titre des années 2019 et 2020, pour certains corps des catégories A, B et C figurent en annexe à la présente délibération.

Les taux définis dans la délibération 2018 DRH 28 des 2, 3 et 4 mai 2018 susvisée pour le corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes sont modifiés pour les années 2019 et 2020 par la présente délibération, conformément au tableau joint, le reste sans changement.

**ANNEXE à la délibération 2019 DRH 12 : fixation des taux de promotion 2019 et 2020 de certains corps de la Ville de Paris**

**CORPS DE CATEGORIE C**

<b>CORPS</b>	<b>GRADE</b>	<b>Taux de promotion 2019</b>	<b>Taux de promotion 2020</b>
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Adjoint administratif des bibliothèques de la Ville de Paris	Adjoint administratif des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	40%	50%
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	40%
Adjoint technique d'administrations parisiennes	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Adjoint technique d'administrations parisiennes	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%

<b>CORPS</b>	<b>GRADE</b>	<b>Taux de promotion 2019</b>	<b>Taux de promotion 2020</b>
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	Agent d'accueil et de surveillance principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	Agent d'accueil et de surveillance principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	Agent de logistique générale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	40%
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	Agent de logistique générale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	40%	50%
Agent de surveillance de Paris	Agent de surveillance principal	30%	30%
Agent technique des écoles	Agent technique des écoles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	50%
Agent technique des écoles	Agent technique des écoles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	40%	50%
Agent technique de la petite enfance	Agent technique de la petite enfance principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40%	50%
Agent technique de la petite enfance	Agent technique de la petite enfance principal de 1 <sup>ère</sup> classe	40%	50%
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	40%	50%
Conducteur d'automobile de la Ville de Paris	Chef d'équipe conducteur automobile principal	52%	52%
Eboueur	Eboueur principal de classe supérieure	40%	40%
Egoutier et autre personnel des réseaux souterrains	Egoutier et autre personnel des réseaux souterrains principal de classe supérieure	75%	75%
Fossoyeur	Fossoyeur principal de classe supérieure	60%	60%
Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris	Inspecteur chef de sécurité de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%
Préposé de la Ville de Paris	Préposé principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30%	30%

## CORPS DE CATEGORIE B

CORPS	GRADE	Taux de promotion 2019	Taux de promotion 2020
Animateur d'administrations parisiennes	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25%	30%
Animateur d'administrations parisiennes	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25%	30%
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure	25%	30%
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	25%	30%
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	Assistant spécialisé d'enseignement artistique de classe exceptionnelle	25%	30%
Contrôleur de la Ville de Paris	Contrôleur principal	25%	30%
Contrôleur de la Ville de Paris	Contrôleur en chef	33,33%	33,33%
Educateur des activités physiques et sportives de la Ville de Paris	Educateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25%	30%
Educateur des activités physiques et sportives de la Ville de Paris	Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25%	30%
Infirmier d'administrations parisiennes	Infirmier de classe supérieure	25%	30%
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	Agent supérieur d'exploitation	25%	30%
Personnel paramédical et médico-technique d'administrations parisiennes (catégorie B)	Personnel paramédical et médico-technique de classe supérieure	25%	30%
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	Secrétaire administratif de classe supérieure	25%	30%
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	25%	30%
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	Secrétaire médical et social de classe supérieure	25%	30%
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	Secrétaire médical et social de classe exceptionnelle	25%	30%
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	Technicien de classe supérieure	25%	30%

<b>CORPS</b>	<b>GRADE</b>	<b>Taux de promotion 2019</b>	<b>Taux de promotion 2020</b>
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	Technicien en chef	25%	30%
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	Technicien principal	25%	30%
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	Technicien en chef	25%	30%
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Ville de Paris	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25%	30%
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Ville de Paris	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25%	30%

## CORPS DE CATEGORIE A

CORPS	GRADE ou Echelon Spécial	Taux de promotion 2019	Taux de promotion 2020
Administrateur de la Ville de Paris	Administrateur hors classe	40%	40%
Architecte voyer d'administrations parisiennes	Architecte voyer en chef	25%	25%
Architecte voyer d'administrations parisiennes	Architecte voyer général	4%	4%
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	25%	25%
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	15%	20%
Attaché d'administrations parisiennes	Attaché principal	15%	15%
Bibliothécaire d'administrations parisiennes	Bibliothécaire hors classe	25%	30%
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	Chargé d'études documentaires principal	15%	15%
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris	Conseiller principal des activités physiques et sportives	25%	25%
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	Conseiller supérieur socio-éducatif	25%	25%
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	Conseiller hors classe	12%	12%
Conservateur des bibliothèques de la Ville de Paris	Conservateur en chef	25%	30%
Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris	Conservateur en chef	25%	30%
Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris	Conservateur Général	5%	5%
Directeur des conservatoires de Paris	Directeur de 1 <sup>ère</sup> catégorie	25%	25%
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	Éducateur de jeunes enfants de première classe	25%	25%
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	15%	20%
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	Infirmier du 2 <sup>ème</sup> grade	25%	25%
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	Ingénieur et architecte divisionnaire	20%	20%

<b>CORPS</b>	<b>GRADE ou Echelon Spécial</b>	<b>Taux de promotion 2019</b>	<b>Taux de promotion 2020</b>
Maître de conférences de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris	Maître de conférences hors classe	35%	35%
Médecin de la Ville de Paris	Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	95%	95%
Médecin de la Ville de Paris	Médecin hors classe	50%	50%
Médecin de la Ville de Paris	Echelon spécial Médecin hors classe	25%	25%
Personnel paramédical et médico-technique de la Ville de Paris (catégorie A)	Personnel paramédical et médico-technique de classe supérieure	25%	25%
Professeur certifié de l'école horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil)	Professeur certifié hors classe	35%	50%
Professeur des conservatoires de Paris	Professeur des conservatoires de Paris hors classe	15%	15%
Professeur de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris	Professeur de 1 <sup>ère</sup> classe	50%	50%
Professeur de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris	Professeur de classe exceptionnelle	25%	25%
Professeur de la Ville de Paris	Professeur hors classe	25%	25%
Psychologue d'administrations parisiennes	Psychologue hors classe	25%	25%
Puéricultrice d'administrations parisiennes	Puéricultrice de classe supérieure	25%	25%
Puéricultrice d'administrations parisiennes	Puéricultrice hors classe	10%	10%
Sage-femme de la Ville de Paris	Sage-femme hors classe	25%	25%